

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3505

Lancement de l'opération n° 01017518 "Eglise Saint-Bruno - Restauration de la façade principale, des couvertures et des façades et assainissement du bâtiment" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 et approbation d'une convention de partenariat et de financement - offre de concours entre la Fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon pour la poursuite de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3505 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 01017518 "EGLISE SAINT-BRUNO - RESTAURATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE, DES COUVERTURES ET DES FAÇADES ET ASSAINISSEMENT DU BATIMENT" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20005 ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT - OFFRE DE CONCOURS ENTRE LA FONDATION SAINT-IRENEE ET LA VILLE DE LYON POUR LA POURSUITE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-BRUNO-LES-CHARTREUX (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3118 du 18 juillet 2017, vous avez approuvé le lancement d'études préalables, dont celle concernant l'église Saint-Bruno-les-Chartreux, en vue de la préparation d'une nouvelle convention Patrimoine entre l'État et la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

L'église Saint-Bruno-les-Chartreux, propriété de la Ville de Lyon, se présente comme l'un des plus beaux bâtiments dans le style du baroque lyonnais.

Compte-tenu de son intérêt tant architectural qu'historique, elle a été classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 septembre 1911. Dans ce cadre, l'entretien de cet édifice est donc soumis au code du patrimoine, notamment aux articles L 621-29-1 et suivants, pour les obligations de conservation et les demandes d'autorisation de travaux.

D'importants travaux extérieurs sur le dôme en particulier ont été menés dans les années 1990 et divers autres travaux de restauration intérieure ont eu lieu, entre 2003 et 2007 au niveau de la nef, du chœur, du transept et du célèbre baldaquin de Servandoni.

Elle a également fait l'objet de travaux de restauration intérieurs et extérieurs sur la base du diagnostic réalisé en 2011 par M. Didier Repellin, ACMH. C'est ainsi qu'entre 2014 et 2016, 5 des 10 chapelles intérieures latérales et du transept ont été restaurées, ainsi que leurs couvertures, dans la continuité des travaux menés quelques années auparavant sur le chœur des moines, le transept, la nef, le maître autel, les stalles, les lustres et les cloches.

En parallèle, des travaux d'urgence de mise en sécurité ont également été réalisés sur la façade principale, les contreforts et les murs de clôture menaçant ruine.

Afin de poursuivre la restauration de cet édifice, des travaux portant sur l'assainissement périphérique du bâtiment, la reprise de la façade principale, ainsi que des couvertures et façades latérales sont nécessaires.

Suite à la mise à jour des études déjà conduites sur l'édifice et au regard des travaux réalisés récemment, le montant de ces travaux, toutes dépenses confondues, est estimé à 1 924 800 €TDC.

Cette opération, dont la réalisation est prévue entre 2018 et 2021, sera financée pour moitié par la Fondation Saint-Irénée. Cette contribution est possible grâce à un mécène sollicité par l'association Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque. Souhaitant rester anonyme, ce mécène s'est donc rapproché de la Fondation Saint-Irénée, qui a accepté de recueillir le don pour financer ce projet patrimonial d'intérêt général, porté par la Ville de Lyon, maître d'ouvrage.

L'intervention de la Ville de Lyon se fonde notamment sur les dispositions des lois du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat et du 13 avril 1908 autorisant les communes à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices culturels dont la propriété leur est reconnue par la loi. Les travaux prévus pour la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux correspondent bien à de telles dépenses.

L'État, à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles, apportera également un soutien financier à cette opération. Ainsi, l'État et la Ville de Lyon prévoient d'inscrire la poursuite et l'achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux dans la prochaine convention patrimoine qui devrait être signée courant 2018.

Pour cette opération qui sera engagée dans la limite d'un montant maximum de 1 924 800 €TDC, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- La Fondation Saint-Irénée grâce au don recueilli auprès d'un mécène : pour 50 % du coût réel des travaux, soit un montant maximum de 962 400 € étant précisé que le calendrier de versement intervient comme suit :

- un premier acompte de 25 % sera versé après la signature de la convention et notification des marchés ;

- le solde sera versé après achèvement de l'opération et clôture du dossier administratif.

- État / Direction Régionale des Affaires Culturelles : 712 400 €(calculé sur la base de 52,8 % du montant HT des travaux + honoraires).

- Ville de Lyon : 250 000 €

Dans ces conditions, et compte-tenu de l'intérêt du projet pour notre ville sur les plans historique, patrimonial et touristique, je vous propose d'approuver l'opération et son plan de financement, ainsi que le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours entre la Ville de Lyon et la Fondation Saint-Irénée, qui règle les modalités de versement de l'aide issue du mécénat. Cette convention s'achèvera au 31 décembre 2023, échéance correspondant à la date estimée de clôture du dossier administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L 621-29-1 ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, notamment son article 13 ;

Vu les délibérations n° 2017/3118 du 18 juillet 2017 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Le lancement de l'opération n° 01017518 "Eglise Saint-Bruno - Restauration de la façade principale, des couvertures et des façades et assainissement du bâtiment" est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

2. La convention de partenariat et de financement offre de concours susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation Saint-Irénée est approuvée.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant, sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme 20005, AP n° 2015-1, opération n° 01017518 et sera imputée sur la nature comptable 20, 23 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2018 : 90 000 €TTC ;
- 2019 : 450 000 €TTC ;
- 2020 : 1 180 000 €TTC ;
- 2021 : 195 000 €TTC ;
- 2022 : 9 800 €TTC.

4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés ainsi que des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques, ou d'autres organismes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

5. Les recettes en découlant seront imputées sur les crédits des exercices 2018 et suivants, sous réserve de leur adoption par le conseil municipal, natures 1321 et 1328, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND